

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION À L'INSA RENNES



Université
de Rennes

Accompagner un·e
élève-ingénieur·e pour
sa dernière année d'études



→ QUI PEUT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

Tout employeur assujéti au financement de la formation professionnelle peut conclure un contrat de professionnalisation.

L'État, les collectivités territoriales et les Établissements Publics d'Aménagement ne sont pas concernés.

PUBLICS RECRUTÉS ET AVANTAGES ASSOCIÉS

Personnes concernées	Rémunération	Avantages associés
Les étudiants <21 ans en formation initiale	Au moins 65 % du SMIC	Aide aux employeurs qui recrutent en alternance (6 000€) Cumulable avec : aide à l'embauche d'un travailleur handicapé de l'Agefiph (contrat de 12 mois : 2 000€) Créance déductible du solde de la taxe d'apprentissage pour les entreprises de plus de 250 salariés employant plus de 5 % d'alternants Remboursement des dépenses de formation par votre OPCO Alternants non comptabilisés dans l'effectif de l'entreprise (seuils fiscaux et sociaux)
Les étudiants 21-25 ans en formation initiale	Au moins 80 % du SMIC	
Les demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans en formation continue	Au moins le SMIC ou 85 % du salaire minimum conventionnel de branche	Aide forfaitaire de Pôle emploi : l'aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 26 ans ou plus (jusqu'à 2 000€) Cumulable avec : aide à l'embauche des demandeurs d'emploi de 45 ans (jusqu'à 2 000€) et Aide à l'embauche d'un travailleur handicapé de l'Agefiph (contrat de 12 mois : 2 000€)

TOUTES NOS SPÉCIALITÉS D'INGÉNIEUR ET PARCOURS DE DERNIÈRE ANNÉE SONT CONCERNÉS

- **Le coût de la formation d'ingénieur : environ 6 000 €** (calcul au nombre d'heures de formation X taux horaire INSA Rennes à 15,00€/l'heure)
- **La durée du contrat : 12 mois maximum**
- **La durée de la formation : entre 350 et 480 heures** (selon la spécialité et le programme de formation)
- **Une prise en charge OPCO possible**

La durée et le coût de formation, sont clairement définies avant signature de la convention de formation et Cerfa.

COMMENT CONCLURE UN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ?

1. Le pôle Alternance envoie à l'entreprise la convention de formation et l'ensemble des documents contractuels ;
2. L'entreprise et l'élève-ingénieur-e remplissent et signent le contrat CERFA n°12434*03 ;
3. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OCPO pour une demande de prise en charge.

LE RYTHME D'ALTERNANCE INSA-ENTREPRISE EN FORMATION D'INGÉNIEUR

Exemple de calendrier

	Septembre				Octobre				Novembre				Décembre				Janvier				Février						
	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Lundi	Possible démarrage du CDD				INSA Rennes				Entreprise	INSA Rennes				Entreprise	INSA Rennes				Examens (école)								
Mardi																											
Mercredi																											
Jeudi																											
Vendredi																											
Semestre 1																											
	Mars				Avril				Mai				Juin				Juillet				Août						
	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	
Lundi	Entreprise				INSA Rennes				Entreprise				INSA Rennes				Entreprise				Entreprise						
Mardi																											
Mercredi																											
Jeudi																											
Vendredi																											
Semestre 2																											

*Soutenance PFE

Nos spécialités d'ingénieur

Électronique & Télécommunications

Électronique & Informatique Industrielle

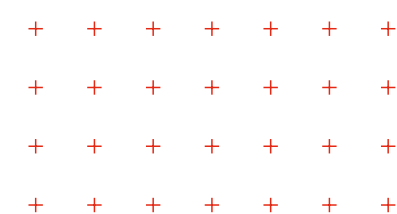
Génie Civil & Urbain

Génie Mécanique & Automatique

Génie Physique & Matériaux

Informatique

Mathématiques Appliquées



ACCOMPAGNEZ-NOUS !

Nous publions vos offres de contrat de professionnalisation sur notre Career Center et nous diffusons les offres via mail directement aux étudiants concernés.

Créez votre compte gratuit sur JobTeaser :
https://groupeinsa.jobteaser.com/fr/recruiter_account/sign_in

NOUS CONTACTER

Pôle alternance, INSA Rennes

<https://www.insa-rennes.fr/alternance.html>

**Alexandra EDON,
gestionnaire administrative
pour les formations par alternance**

Tél : + 33 (0)2 23 23 89 91

Alexandra.Edon@insa-rennes.fr



INSA | INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
RENNES

